

Direction de l'Environnement

Service des installations
classées des impacts
environnementaux
et des déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Nouméa, le

13 OCT. 2016

Le Directeur

à

Gérant de la SARL Recycal
6 rue Georgette Mourin, ZI de Normandie
BP 1516
98830 Dumbéa

Objet : visite d'inspection réalisée le 25 mai 2016 sur l'exploitation d'un centre de transit, stockage, recyclage et regroupement de déchets ferreux et non ferreux, commune de Païta

Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur le gérant,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte- rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 25 mai 2016 sur votre exploitation d'un centre de transit, stockage, recyclage et regroupement de déchets ferreux et non ferreux, commune de Païta.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

Copie : BGD